



Monsieur Laurent FABIUS
Président du Conseil constitutionnel
2 rue de Montpensier
75001 PARIS

LE PRÉSIDENT

Paris, le 13 décembre 2023

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 12 décembre 2023, le Sénat a adopté une résolution tendant à modifier le Règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de cette résolution.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gerard LARCHER

P. J.

N° 29
SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

12 décembre 2023

ATTENTION

TEXTE ADOPTÉ PROVISOIRE

Seule l'impression définitive a valeur de texte authentique

RÉSOLUTION

*tendant à **modifier le Règlement du Sénat afin de compléter l'intitulé de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication***

(Texte soumis au Conseil constitutionnel)

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 623 (2022-2023), 170 et 171 (2023-2024).

Article unique

Au 5° du 1 de l'article 7 du Règlement du Sénat, le mot : « et » est remplacé par le signe : « , », et, après le mot : « communication », sont insérés les mots : « et du sport ».

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 2023.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

